

**DATE DE CONVOCATION** : 18 Avril 2019

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE -M. VILLEGER- M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - P. ORMÈCHE- S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU- F. SARDIN

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR** : - M. THINON-CLERC donne pouvoir à S.HIBON-MINET - G.MIGNON donne pouvoir à M.A. CHEVALIER - J.P. SIMON donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - K.GAI donne pouvoir à E.GARNIER - E. RAMBEAU donne pouvoir à B. LAFAYE - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI -

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: - M. THINON-CLERC - G.MIGNON- J.P. SIMON -K.GAI- E. RAMBEAU - K. PERROIS - S. LABROUSSE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : N.ARILLA

**OBJET : RÉACTUALISATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COLLECTIVITÉ**

Le conseil municipal

**CONSIDÉRANT** la volonté de la collectivité de réactualiser le règlement intérieur du personnel communal approuvé en Conseil Municipal le 25 Janvier 2017 y compris le règlement des congés.

**CONSIDÉRANT** la présentation du règlement intérieur et du règlement des congés auprès du comité technique

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable dudit comité technique en date du 14 Février 2019 sur ces deux règlements

Après en avoir pris lecture

Après en avoir délibéré **PAR 22 VOIX POUR**, le Conseil Municipal :

- ✓ Adopte le règlement intérieur du personnel communal
- ✓ Dit qu'il sera présenté chaque année devant le comité technique pour éventuelle modification au cours du mandat

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE